JAL. Parution 2

les petites affiches
des alpes de haute-provence

ATTESTATION
DE PARUTION
Dans le journal
les petites affiches 04

Date : 15/03/2021
Numéro : 3789
Fait à Manosque le : 18/02/2021
La Direction

COMMUNE D'AUBIGNOSC
Alpes de Haute Provence

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°19-2021 du 18 février 2021, le maire d'AUBIGNOSC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 (dossier « MALAGA ») emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Didier CROZES, en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du 08 février 2021.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du : Lundi 15 MARS 2021 au mardi 20 avril 2021 inclus soit pendant 37 jours consécutifs. Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 08h30 à 12h00 ainsi que les mardis et jeudis de 14h à 18h00 ; Il sera également consultable et téléchargeable le site web : https://aubignosc04.fr

--- le dossier d'enquête publique comprend :
- La délibération du 20 décembre 2018
- Le dossier de déclaration de projet
- Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint (en date du 21 juin 2019) et les avis reçus par mail ou par courrier.
- L'avis de la CDNPS (en date du 20 décembre 2020)
- L'avis de la CDPENAF (en date du 18 juillet 2019)
- Une note complémentaire en réponse aux questions soulevées par les PPA

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Le lundi 15 mars 2021, de 09h00 à 12h00
- le jeudi 1er avril 2021, de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le mardi 20 avril 2021, de 13h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être soit consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie soit adressées en mairie au Commissaire Enquêteur soit transmises par mail à l'adresse : plu-aubignosc@mairie-aubignosc.fr
Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis au Maire dans le mois suivant la clôture de l'enquête pourront être consultés à la mairie pendant une année. A l'issue, la déclaration de projet n°1 (dossier « MALAGA ») emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par le Conseil municipal.
Des informations complémentaires relatives au P.L.U. peuvent être demandées auprès du maire d'AUBIGNOSC : tél. 04 92 62 41 94, accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr
Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales (la Provence et « les petites affiches des AHP ») et sur le site internet https://aubignosc04.fr

Aubignosc, le 18 février 2021, Le maire - René AVINENS.

SARL LES PETITES AFFICHES
des ALPES DE HAUTE-PROVENCE
04100 MANOSQUE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SAS LABORATOIRE NATURE ET MONTAGNE. Forme : SAS société en liquidation. Capital social : 5000 euros. Siège social : 23 IMMEUBLE L'EDELWEISS - PRA LOUP, 0440 UVERNET FOURS. 792218521 RCS de Manosque. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020. Madame Naouel VIGNOL, demeurant 23, Immeuble l'Edelweiss PRA LOUP 04400 Uvernet Fours a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Pour avis. Le liquidateur

---

BRUN THIERRY
SAS au capital de 2 000 €
Siège social :
4, Chemin du Pont de Bonne
04380 THOARD
RCS MANOSQUE : 848 878 658

Aux termes d'une décision en date du 08/12/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 08/12/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Thierry BRUN, demeurant Chez Mme Catherine NICOLAS, Les Clos de la rivière – 05000 NEFFES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4, Chemin du Pont de Bonne - 04380 THOARD. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de MANOSQUE, en annexe au RCS. Pour avis, Le Liquidateur

---

MAREMBRENE ECTORILDA
SCI au capital de 14 950 €
Siège social : Domaine de Saint-Maurin
04110 MONTJUSTIN
RCS MANOSQUE : 790 717 888

Aux termes d'une délibération en date du 02/02/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire :
- a décidé de transférer le siège social du Domaine de Saint-Maurin - 04110 MONTJUSTIN au Lieudit Marembrene - 04110 MONTJUSTIN à compter du 02/02/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- a nommé M. Guy BENON, demeurant Lieudit La Marembrene - 04110 MONTJUSTIN, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Mme Eva HOLM.

Le nom de l'ancienne gérante a été supprimé des statuts sans qu'il soit procédé à son remplacement.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de MANOSQUE.

Pour avis, La Gérance

www.actulegales.fr

AS COUDAIR SARL au capital de 4 000 € porté à 50 000 € Siège social : 22, Avenue Colonel NOEL 04000 DIGNE LES BAINS RCS MANOSQUE : 490 615 028 L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 08/03/2021 a décidé d'augmenter le capital social de 46 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à Quatre mille (4 000) euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à Cinquante mille (50 000) euros. *Pour avis, La Gérance*

COMMUNE D'AUBIGNOSC
Alpes de Haute Provence

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°19-2021 du 18 février 2021, le maire d'AUBIGNOSC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 (dossier « MALAGA ») emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Didier CROZES, en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du 08 février 2021.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du : Lundi 15 MARS 2021 au mardi 20 avril 2021 inclus soit pendant 37 jours consécutifs. Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 08h30 à 12h00 ainsi que les mardis et jeudis de 14h à 18h00 ; Il sera également consultable et téléchargeable le site web : https://aubignosc04.fr

--- le dossier d'enquête publique comprend :
- La délibération du 20 décembre 2018
- Le dossier de déclaration de projet
- Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint (en date du 21 juin 2019) et les avis reçus par mail ou par courrier.
- L'avis de la CDNPS (en date du 20 décembre 2020)
- L'avis de la CDPENAF (en date du 18 juillet 2019)
- Une note complémentaire en réponse aux questions soulevées par les PPA

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Le lundi 15 mars 2021, de 09h00 à 12h00
- le jeudi 1er avril 2021, de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le mardi 20 avril 2021, de 13h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être soit consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie soit adressées en mairie au Commissaire Enquêteur soit transmises par mail à l'adresse : plu-aubignosc@mairie-aubignosc.fr
Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis au Maire dans le mois suivant la clôture de l'enquête pourront être consultés à la mairie pendant une année. A l'issue, la déclaration de projet n°1 (dossier « MALAGA ») emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par le Conseil municipal.
Des informations complémentaires relatives au P.L.U. peuvent être demandées auprès du maire d'AUBIGNOSC : tél. 04 92 62 41 94, accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr
Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales (la Provence et « les petites affiches des AHP ») et sur le site internet https://aubignosc04.fr

Aubignosc, le 18 février 2021, Le maire - René AVINENS.